



DELUBAC
Asset Management

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Selon l'Art.2 paragraphe 22 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit avoir un impact sur d'autres risques et corrélativement contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

Delubac Asset Management distingue trois typologies de risques de durabilité pouvant affecter la valeur financière de ses investissements :

1. Les risques environnementaux

Risques de transition liés au changement climatique

Les risques de transition liés au changement climatique correspondent à l'exposition des fonds de Delubac Asset Management aux conséquences économiques entraînées par la mise en place d'un modèle économique bas-carbone. Ces risques sont principalement liés à l'évolution des systèmes de taxation anti-pollution et le renforcement des obligations de reporting qui entraîneraient une augmentation du prix des émissions de GES. Delubac Asset Management se prémunit de ces risques de trois manières :

- En se servant de la recherche ESG de Sustainalytics pour collecter des indicateurs clés (émissions de GES, exposition aux énergies fossiles) afin de monitorer la vulnérabilité de ses portefeuilles vis-à-vis du changement climatique ;
- En effectuant une veille réglementaire active pour prévenir la vulnérabilité de ses portefeuilles à l'éventuelle mise en place d'une taxe carbone ou à l'augmentation du prix des énergies fossiles.

En excluant :

- Les entreprises qui tirent plus de 20% de leur chiffre d'affaires des activités de production ou d'exploitation du charbon thermique ;
- Delubac Asset Management s'appuie essentiellement sur la Global Coal Exit List, fournie par l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) allemande Urgewald4 ;
- Les entreprises du secteur de la production d'énergie fossile.

Risques physiques liés au changement climatique

Les risques physiques liés au changement climatique correspondent aux pertes directes associées aux dommages causés par les aléas climatiques sur les acteurs économiques. Nous pouvons distinguer des risques physiques aigus (augmentation de la fréquence d'événements extrêmes – cyclones, ouragans, inondations) ou chroniques (augmentation des températures moyennes, augmentation du niveau des mers, etc.). Delubac Asset Management s'engage, pour être conforme avec l'art. 29 de la loi Energie Climat à la date établie, à évaluer l'exposition de ses actifs aux risques physiques en fonction de leur implantation géographique et à leur sensibilité (secteur et positionnement dans la chaîne de valeur). Delubac Asset Management se prémunit de ses risques également au niveau des émetteurs souverains à travers la recherche ESG Country Risk Rating de Sustainalytics, qui dispose d'un indicateur spécifique « Natural disasters ».

Risques liés à la biodiversité

Les risques liés à la biodiversité désignent les pertes associées aux dommages causés par l'érosion des différentes espèces végétales et animales ainsi que des écosystèmes dans lesquels ils vivent. A présent, Delubac Asset Management ne suit pas d'indicateurs concernant l'érosion de la biodiversité et son impact sur la valeur financière des actifs immobiliers dans lesquels il investit. La société va adresser la prise en compte de ce risque en conformité avec l'art. 29 de la loi Energie et Climat selon le calendrier réglementaire.

Risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux

Les risques de responsabilité correspondent aux compensations à payer par une personne morale jugée responsable de conséquences du changement climatique. Ces risques font référence au principe de l'Union Européenne « Do not significantly harm » vis-à-vis de l'environnement. Delubac AM veille à se prémunir de ces risques à travers les indicateurs de gouvernance présents dans le référentiel d'analyse de Sustainalytics ainsi qu'à travers les informations présentes dans la recherche ESG concernant les controverses.

2. Les risques sociaux

Les risques sociaux définissent la relation de l'actif avec toutes ses parties prenantes : internes (notamment les salariés) et externes (les clients, les fournisseurs, la société civile). Ils incluent par exemple les risques liés au manque de diversité et d'égalité des chances pour tous, les risques liés au manque de formation continue et de développement professionnel, les risques liés aux pandémies et au travail à distance. Delubac Asset Management se prémunit de ces risques à travers le suivi de controverses et en se servant de la recherche ESG de Sustainalytics.

3. Les risques de gouvernance

Les risques de gouvernance indiquent tous les risques dérivant de la gouvernance de l'entreprise, notamment les risques liés à la rémunération des dirigeants, les risques en matière de corruption, les risques liés à la structure de la gouvernance. Delubac Asset Management porte une attention particulière à la bonne gouvernance dans les entreprises dans lesquelles elle investit et elle exclut systématiquement de son univers d'investissement les entreprises ayant une controverse très sévère.



DELUBAC
Asset Management

Delubac Asset Management - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 006 169,98 €
Société de gestion agréée par l'AMF sous le numéro GP00009, en date du 31/03/2000
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 430 045 229
contact@delubac-am.fr